

## **Remise des prix du concours “Soins palliatifs”**

### **Les droits du patient en fin de vie**

Les besoins et désirs des personnes en fin de vie doivent être respectés. Il est primordial aussi de savoir s’occuper de ces personnes. Ainsi, le ministère de la Famille, de l’Intégration et à la Grande Région accorde une grande importance à la formation. 40% du personnel d’encadrement de tous les établissements agréés doivent disposer d’une formation d’au moins 40 heures en soins palliatifs. En outre, une permanence en soins palliatifs doit être assurée par au moins une personne ayant suivi une formation d’approfondissement (160 heures).

Les gestionnaires ont promu de manière enthousiaste la formation de leur personnel et ont ainsi contribué à l’amélioration considérable de la prise en charge des personnes en fin de vie, que ce soit en milieu hospitalier, dans les établissements d’aide et de soins ou auprès des réseaux de soins à domicile. Grâce à ces formations, plusieurs projets intéressants ont été réalisés. Dans ce contexte, le ministère de la Famille, de l’Intégration et à la Grande Région a décidé de lancer le concours « Soins palliatifs », avec le soutien de la COPAS, afin de valoriser les projets les plus novateurs.

Dans le cadre de la matinée d’information concernant les droits du patient en fin de vie, qui a eu lieu le 2 décembre 2016 à Luxembourg, la ministre de la Famille et de l’Intégration, Corinne Cahen, a remis les prix aux lauréats du premier concours « Soins palliatifs ».

Le concours était réservé d’une part aux gestionnaires travaillant dans le long séjour et d’autre part aux gestionnaires travaillant dans le maintien à domicile.

Les lauréats de ce premier concours « Soins palliatifs » sont :

- catégorie long séjour : Maison de soins Sacré-Cœur Diekirch – Claire asbl elisabeth pour leur projet « les plaisirs culinaires en fin de vie »
- catégorie maintien à domicile : le réseau d’aides et de soins Stëftung Hëllef Doheem pour leur projet « maladie de Parkinson chez la personne âgée en phase palliative prise en charge interdisciplinaire au domicile »

La ministre a félicité les lauréats pour leur engagement et pour leurs projets novateurs. Elle les a également encouragés à continuer leurs efforts afin de permettre à la personne en fin de vie, mais aussi à sa famille et son entourage, de passer les derniers moments dans les meilleures conditions possibles.

Afin de promouvoir l’esprit novateur des lauréats, une présentation des projets sera disponible sur le site du ministère de la Famille, de l’Intégration et à la Grande Région : <http://www.mfi.public.lu/>

Au vu du succès de ce concours, le ministère a décidé de relancer cet appel à projets en 2017, afin d’encourager de cette manière les différents gestionnaires à mettre en œuvre des projets améliorant la qualité de vie des personnes en fin de vie.